



François de RUGY,
ministre d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire

Elisabeth BORNE,
ministre auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique
et solidaire, chargée des Transports,

Paris, le vendredi 26 octobre 2018

Communiqué de presse

Réunions avec les délégations d'opposants et de soutiens au projet de contournement routier ouest de Strasbourg

Depuis la signature du contrat de concession le 31 janvier 2016, faisant suite à la déclaration d'utilité publique publiée le 24 janvier 2008, le projet de grand contournement routier ouest de Strasbourg a connu une série d'étapes importantes ces derniers mois.

Après avis défavorable du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), le Gouvernement avait en effet décidé en octobre 2017 de suspendre les travaux de déboisement afin que soient prises en compte les imperfections du dossier de compensation. L'Etat avait ensuite pu, en janvier 2018, proroger la déclaration d'utilité publique en janvier 2018. Le Préfet du Bas Rhin a par la suite pris le 30 août 2018 l'arrêté d'autorisation unique, intégrant l'ensemble des améliorations nécessaires, permettant de lancer les travaux définitifs pour la réalisation de ce projet.

Depuis, la justice administrative, saisie à plusieurs reprises par les opposants au projet, n'a pas suspendu cet arrêté d'autorisation unique, confirmant ainsi que le projet pouvait être lancé. Deux actes secondaires mineurs ont néanmoins été suspendus et appelleront des corrections.

Comme ils s'y étaient engagés, François de RUGY, Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire et Elisabeth BORNE, Ministre chargée des Transports, ont reçu cette semaine successivement deux délégations, une d'opposants et une de soutiens à ce projet de contournement. Lors de ces entretiens, ils ont confirmé que le projet se poursuivrait, et que seule une décision de justice suspensive était de nature à faire évoluer la position du gouvernement.

Les ministres se sont vus remettre de la part des opposants une série de propositions alternatives au projet, et ont chargé les services de l'État de les examiner de manière approfondie. Ils ont également été invités par les soutiens au projet à participer prochainement à un « atelier des territoires » dans l'objectif de travailler ensemble à un projet global de territoire.

A cet égard, François DE RUGY et Elisabeth BORNE ont rappelé que le projet s'inscrit dans une politique de décongestion et d'amélioration de la qualité de l'air dans l'agglomération de Strasbourg, et qu'il doit permettre de faire disparaître le caractère autoroutier de l'A35 qui aujourd'hui traverse la ville. Le centre-ville de Strasbourg a en effet vocation à être progressivement limité aux véhicules les moins polluants à travers la mise en place d'une zone à faibles émissions (dans certaines zones, à certaines heures, et pour certains véhicules). Cette démarche doit nécessairement s'accompagner d'un projet de report du trafic de transit en dehors de la ville. C'est à cet objectif que répond le projet.

A ce titre, les ministres ont rappelé la nécessaire responsabilité des collectivités locales dans le respect des engagements pris dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Dès l'ouverture du contournement, la circulation de transit des poids-lourds sera interdite sur l'axe traversant Strasbourg (A35). Les Ministres ont rappelé que l'État se doterait de nouveaux moyens de contrôle automatisés, pour faire respecter cette interdiction.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. François de Rugy : 01 40 81 78 31
Service de presse de Mme Elisabeth Borne : 01 40 81 77 57